



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'utilisation de la salle est réservée aux membres du Club de Musculation et Remise en Forme.

Le Club est ouvert à toute personne majeure à la date de son inscription.

La loi précise que les groupements sportifs sont tenus d'informer les adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance pour leurs dommages corporels, en complément de l'assurance prise par le club, si celle-ci ne les satisfait pas.

Toutes les demandes d'adhésion nouvelles seront examinées par le bureau.

La qualité d'ancien adhérent se perd après 2 années consécutives de non-réinscription au club.

Lors de l'inscription, il est remis un badge à chaque adhérent, dont il devient détenteur et responsable.

Ce badge ne doit en aucun cas être prêté ou utilisé par une autre personne, cela est considéré comme faute grave et **passible d'exclusion**.

Après avoir badgé, il sera déposé dans le tableau prévu à cet effet à l'entrée de la salle (photo visible).

En cas de perte ou détérioration, en informer immédiatement le club par mail à l'adresse suivante :

club.musculation45@gmail.com. Tout nouveau badge sera à la charge de l'adhérent.

Toute utilisation frauduleuse du badge entraînera une désactivation de celui-ci durant un mois minimum cette condition n'est pas suspensive à d'autres sanctions.

Les badges, établis chaque saison sportive, sont valables jusqu'au 30 juin.

Par sécurité il est interdit de s'entraîner seul dans la salle (minimum 2 adhérents).

Les adhérents doivent respecter et protéger les installations en apportant leur concours pour l'entretien.

Les usagers seront responsables des dégradations causées aux installations et au matériel.

Les enfants ne sont pas admis à l'intérieur de la salle pour des raisons de sécurité.

Il est formellement interdit de fumer, jeter du chewing-gum, jeter des papiers ou déchets dans la salle et les vestiaires.

Les utilisateurs sont tenus de se comporter correctement sous peine d'expulsion.

Les animaux ne sont pas admis.

Le club est placé sous vidéoprotection. Les images sont susceptibles d'être enregistrées et conservées pour une durée limitée conformément à la réglementation en vigueur.

Les participants devront obligatoirement passer par les vestiaires avant de se rendre dans la salle. Ils devront porter une tenue adaptée à la pratique du sport.

Afin de préserver les revêtements de sol, les utilisateurs devront être munis de chaussures de sports exclusivement réservées à l'usage de la salle. De plus, lors de l'utilisation des appareils de musculation, l'usage d'une serviette propre est obligatoire.

Le club décline toute responsabilité pour des vols commis dans les vestiaires, la salle d'entraînement ou autres locaux.

Les membres du club devront obligatoirement se présenter 1 heure avant la fermeture de la salle et cesser l'entraînement un quart d'heure avant, afin de respecter les horaires.

Une commission de contrôle, composée des membres du bureau, sera chargée d'assurer l'application du règlement intérieur.
